



Réf. Farde e-Assemblées : 2255050

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/06/2019

**Objet :** 18 PLAN - Engagement de la Ville concernant l'utilisation de données cartographiques provenant de Perspective.brussels.

Le Conseil Communal,

Considérant que dans le cadre de ses différentes missions, la cellule cartographie & dessin du département Urbanisme réalise quotidiennement des plans ainsi que des cartes (PPAS, RIE, cartes thématiques...) pour l'ensemble des départements de la Ville de Bruxelles, que ces cartes résultent de l'affichage, du traitement et du croisement de données cartographiques pour pouvoir répondre aux demandes formulées par les départements et que les résultats sont également publiés sur CityGIS, l'application de cartographie en ligne de la Ville disponible pour tous les départements;

Considérant que perspective.brussels possède des données cartographiques indispensables à la réalisation de ces missions telles que le PRAS démographique et que ces données font l'objet actuellement de diverses demandes à la cellule cartographie & dessin et ce notamment dans le cadre de la réalisation du Plan Communal de Développement Durable (PCDD);

Considérant que perspective.brussels accepterait de nous fournir ces données moyennant l'acceptation de leurs conditions d'utilisation mentionnées dans la convention réalisée à cet effet;

Considérant que perspective.brussels serait disposé à nous fournir d'autres données cartographiques non soumises à convention suite uniquement à la signature de la convention pour le PRAS démographique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Les conditions d'utilisation des données mentionnées dans la convention réalisée par perspective.brussels sont approuvées.

Annexes :

[Convention perspective.brussels FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)